II.

Un second et bien respectable souvenir qui se rattache à la Prairie ou Côte St. Lambert est d'un tout autre genre que celui de l'Île à-la-pierre, mais il mérite d'être perpétué comme ce dernier.

Nous ne parlerons plus maintenant de la Seigneurie, mais de la Paroisse de la Prairie de la Magdelaine.

Cette Paroisse, aujourd'hui (1850) une des plus populeuses du Diocèse de Montréal, porta à son origine le nom de Mission de St. François-Xavier-des-Près. C'est la plus ancienne Mission établie dans les campagnes du District de Montréal. Elle fait seulement partie de la Seigneurie de la Prairie dont les 45 arpens contigus à sa ligne de division d'avec la Baronnie de Longueuil ont été détachés, par l'Arrêt du Roi de France du 3 Mars 1722, pour faire partie de la Paroisse de Longueuil.

La position importante de la Paroisse de la Prairie, les évènemens dont elle a été le théâtre, et les divers souvenirs tant religieux que militaires qui s'y rattachent, ajoutent beaucoup à l'intérêt de ce local.

La Compagnie des Cent Associés en donnant, en 1647, par M. Frs. de Lauson, le fief de la Prairie de la Magdelaine aux RR. PP. Jésuites, voulait par cette généreuse libéralité rendre hommage—au zèle et aux services que ces Religieux rendaient, depuis déjà longtemps, à la Religion et à la Patrie. On se proposait d'y établir un lieu de repos pour les Missionnaires qui revenaient épuisés de leurs courses lointaines, et d'y trouver une ressource pour soutenir ces œuvres dispendieuses; mais la sage politique des hommes d'état de ces siècles de foi voyait aussi, dans ce projet, un nouveau rempart pour la colonie. Ils savaient qu'il y a au moins autant de fonds à faire, pour protéger un peuple, sur le Crucifix du Missionnaire, que sur le mousquet du Soldat. ce littoral, la Prairie était le poste le plus avancé vers les Iroquois, les ennemis les plus acharnés de la colonie, et nous voyons qu'en 1683 le gouverneur de la Barre l'appelait encore, dans ses Ordonnances,—" la frontière des Anglais et des Iroquois."

lui

nés de

ine d à Il M.

: le i en sui-

qui méune rre,

ces

it :ier le
ier le
après

1648, alors 1658, our la iort à

uverilé et 1 Ba-

ans: tué à

essuait le

mais